

**Nombre de membres****en exercice:** 11**Présents :** 11**Votants:** 11**Séance du 24 juillet 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 24 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Michel THEBAUD, Michel MESPOULET, Jean-Jacques DELBERT, Christine BOY, Yoann BERGOUNIOUX, Pascal RICHARD, Laurence MONESTIER, Cedric PAGANEL, Yoann MARCOULY, Laetitia BLANC, Sabine BLANC DUBREUIL**Représentés:****Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Laetitia BLANCObjet: Vote du budget primitif - seniergues - DE 2020 019

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Seniergues,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :****ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Seniergues pour l'année 2020 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de :                   203 446.42 Euros****En dépenses à la somme de :                203 446.42 Euros****ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	32 030.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 955.00
014	Atténuations de produits	17 201.00

65	Autres charges de gestion courante	49 041.67
66	Charges financières	910.00
022	Dépenses imprévues	1 864.00
023	Virement à la section d'investissement	24 595.35
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	432.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>138 029.02</b>

#### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	623.14
70	Produits des services, du domaine, vente	359.00
73	Impôts et taxes	59 809.00
74	Dotations et participations	43 808.00
75	Autres produits de gestion courante	11 640.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	21 789.88
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>138 029.02</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	1 200.00
204	Subventions d'équipement versées	6 561.75
21	Immobilisations corporelles	27 412.16
16	Emprunts et dettes assimilées	15 060.21
020	Dépenses imprévues	2 401.82
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	12 781.46
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>65 417.40</b>

##### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	24 591.06
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 282.46
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	10 516.53
021	Virement de la section de fonctionnement	24 595.35
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	432.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>65 417.40</b>

**ADOpte A LA MAJORITE**

Fait et délibéré à SENIERGUES, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Durée d'amortissement des biens - DE 2020 020

**Objet : Durée d'amortissement des biens**

Monsieur le Maire rappelle que l'instruction comptable M14 pour les Communes vise à améliorer la lisibilité des comptes communaux,  
Pour cela, en conformité avec l'article L2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), elle a introduit un certain nombre de procédures et notamment la procédure de l'amortissement qui permet de retranscrire une image fidèle de la composition et de l'évolution du patrimoine communal.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les durées d'amortissement qu'il souhaite retenir en conformité avec les règles comptables.

Il est proposé de fixer les durées d'amortissement par compte selon le tableau suivant :

<b>Biens</b>	<b>Durées d'amortissement</b>
SIL – panneaux indicateurs	5 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Objet: Désignation d'un délégué au sein du syndicat « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I). - DE 2020 021

**OBJET : Désignation d'un délégué au sein du syndicat « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 15 mars 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- DESIGNER Monsieur Thébaud, Maire, domicilié Place du Lac à Sériergues (michel.thebaud@orange.fr / 06 79 83 05 52), comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.G.E.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- AUTORISER Monsieur Thébaud à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.